

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions (ainsi que toutes autres conditions visées par les présentes) (les «Conditions Générales») régissent toutes les ventes et fournitures de matériels National Instruments (les «Matériels N.I. »), de licences d'utilisation de logiciels National Instruments (les «Logiciels N.I.»), de produits ne portant pas la marque National Instruments (ensemble, les «Produits N.I.»), ainsi que la formation, les services et le support technique relatifs aux Matériels et Logiciels N.I. (les «Services N.I.») commercialisés par National Instruments France SAS («N.I.F.»). «N.I.F.» désigne la filiale de la société National Instruments Corporation (une société du Delaware ayant son siège social au 11500 North Mopac Expressway Austin, Texas 78759, Etats-Unis), établie au 11 rue du Débarcadère, Immeuble West Plaza – 92707 COLOMBES Cedex, France ou, le cas échéant, une autre filiale National Instruments identifiée sur le devis, la confirmation de commande, ou la facture. Toute référence faite dans les présentes Conditions Générales aux produits, services, technologies, marques ou droits de propriété intellectuelle National Instruments désigne à la fois N.I.F. et National Instruments Corporation. Les Produits N.I. et Services N.I., destinés à une clientèle diversifiée dont les activités sont réparties dans plusieurs secteurs d'activité, sont disponibles, en version standards et prêts à l'usage et ne sont pas conçus, testés et ou adaptés aux besoins du Client. Les Logiciels N.I. sont concédés en licence au Client selon les termes du Contrat de Licence de Logiciel National Instruments correspondant. La version en vigueur du Contrat de Licence de Logiciel National Instruments est présentée à l'adresse: <http://www.ni.com/legal/license/>. L'envoi d'une commande à N.I.F. emporte acceptation des termes dudit Contrat de Licence de Logiciel National Instruments. Les présentes Conditions Générales prévalent sur toutes conventions ou dispositions contraires, en ce compris, notamment, les conditions générales d'achat du Client, et ne pourront être modifiées que par accord écrit et signé du Client et de N.I.F. L'envoi d'une commande de Produits N.I. ou de Services N.I. à N.I.F. emporte acceptation des présentes. Si le Client n'est pas d'accord avec les présentes Conditions Générales, il devra immédiatement le notifier à N.I.F et retourner le Produit N.I. non utilisé dans son emballage d'origine à N.I.F dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception du Produit.

1. Livraison, Propriété et Risques

Les risques de dommages et/ou de perte sont transférés au Client au moment de l'expédition depuis N.I.F., ses entrepôts, ou ses sociétés affiliées. La propriété des Produits N.I. est transférée au Client dès le paiement intégral dudit matériel à N.I.F.. Le transfert de propriété s'étend au matériel vendu, à l'exclusion des logiciels, informations et autres droits ou éléments incorporels qui demeurent la propriété de N.I.F ou de ses concédants. Pour les commandes dont la livraison est prévue en France métropolitaine, N.I.F. organisera le transport; toutefois, le Client assumera les frais et coûts du transport tels qu'indiqués sur la facture, le cas échéant. Si le Client organise le transport ou si la commande est effectuée auprès d'une société National Instruments autre que N.I.F., le Client aura à sa charge les frais et coûts du transport y compris les frais douaniers et devra obtenir toutes les autorisations et effectuer toutes les formalités nécessaires. Les dates de livraison fournies par N.I.F. ne sont qu'estimatives, et N.I.F. ne sera pas tenue responsable pour toute demande ou perte résultant d'un retard dans la livraison des Produits N.I. Toute erreur dans les quantités livrées doit être notifiée à N.I.F. dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de facturation. A défaut, la quantité livrée est réputée conforme à la commande.

2. Taxes

Les prix sont stipulés hors taxe et sont exclusifs de tout autre droit ou impôt, ainsi que de tout prélèvement administratif exceptionnel et/ou temporaire (les «Taxes») dont le paiement découle de l'achat de Produits et Services N.I. et qui incombe au Client. Si le Client est exonéré de Taxe, il doit transmettre à N.I.F. les documents relatifs à ladite exonération fiscale au moment où il passe commande.

3. Prix et Conditions de Paiement

1. Toute proposition de prix reste valable pendant trente (30) jours calendaires à compter de sa date d'émission, sauf mention contraire dans le devis ou accord écrit contraire. Les prix applicables au moment de la commande restent valables à la livraison du produit commandé si celle-ci a lieu dans un délai de six (6) mois à compter de la date de commande, nonobstant tout changement de tarif.
2. Le paiement s'effectue en Euros.
3. Si aucune modalité de paiement particulière n'est accordée par N.I.F, le paiement s'effectuera au moment où le Client passe sa commande, soit par carte de crédit, soit par virement. N.I.F. pourra accorder au Client, qui en fera la demande, des modalités de règlement différentes : le paiement sera alors exigible dans les trente (30) jours calendaires suivant la date de facturation. Toutefois, N.I.F. se réserve le droit de mettre fin à tout moment auxdites modalités de règlement. Conformément aux dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie et du Code de commerce, des délais de paiement plus longs peuvent être accordés au client. Ces avantages en termes de délais de paiement seront justifiés par des obligations imposées au Client, telles qu'avoir à accepter des listes de prix plus élevés et/ou être soumis à une étude de capacité financière. Les délais de paiement applicables seront indiqués sur le devis et sur la facture émis par N.I.F. Tout retard de paiement entraîne le versement d'un intérêt correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Tout retard de paiement bloque la livraison éventuelle de toute autre marchandise ainsi que l'accès au support technique de N.I.F. Les mécanismes de facturation sollicités par le Client qui ne sont pas conformes aux standards de NI peuvent faire l'objet de paiement de frais supplémentaires, à la charge du Client, correspondant à cinq pourcent (5%) du montant total de la facture et de tout montant que N.I.F. devrait payer à toute autorité pour le compte des clients (le cas échéant).
4. A compter du 1^{er} janvier 2013, toute inexécution par le Client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard entraînera, de plein droit, et sans préjudice du paiement d'une indemnité de retard, le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros, fixée par le décret 2012-1115 du 2 octobre 2012, pris en application de l'article 121 de la loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives. Si les frais de recouvrement exposés par N.I.F. sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, N.I.F. pourra exiger le paiement d'une indemnisation complémentaire, sur justification.

4. Logiciel

Le Logiciel est transféré conformément aux contrats de licence de logiciel fourni avec le logiciel, ou à défaut, conformément au Contrat de Licence de Logiciel de National Instruments publié sur le site <http://www.ni.com/legal/license> au moment de la commande. Les Logiciels N.I. sont exclusivement concédés sous licence au Client et ne lui sont pas vendus. Les logiciels demeurent la propriété de N.I.

5. Produits ne portant pas la Marque N.I.

Cette catégorie de produits, revendus par N.I.F., ne peut pas faire l'objet de test ou de réparation par N.I.F. Le Client devra contacter le fabricant ou l'éditeur pour ce faire ou pour toute réclamation de garantie. Dans la mesure permise par la loi applicable, N.I.F. s'exonère de toute responsabilité ou obligation à cet égard (sans toutefois se limiter à toute garantie légale ou tacite au titre de la violation de droits de propriété intellectuelle). La section des présentes Conditions Générales relatives à la Garantie contre la Contrefaçon ne s'applique pas à la vente/achat de produits ne portant pas la Marque N.I.. Les «Produits ne portant pas la Marque N.I.» désignent tout matériel, logiciel ou service d'un tiers, ne portant pas la Marque N.I. et vendu par N.I.F.

6. Services

Outre les présentes Conditions Générales de Vente, les Services fournis par N.I.F. sont également soumis à des contrats de services ou cahiers des charges conclus par écrit par les parties, ou bien aux Conditions Générales de Services N.I. telles qu'applicables et publiées sur le site internet suivant: ni.com/legal/serviceterms.

7. Commandes

Une commande n'est valable que lorsqu'elle est acceptée par écrit par un représentant dûment autorisé de N.I.F. Les commandes et les contrats conclus entre N.I.F. et le Client ne sont pas cessibles.

8. Livraison

La livraison en France métropolitaine s'effectue à l'adresse indiquée sur la commande. Toute modification de cette adresse peut entraîner la facturation de frais supplémentaires au Client. L'expédition des Produits N.I. est organisée par le centre de distribution de N.I.F., pour que la livraison soit effectuée à la date de livraison demandée par le Client ou à la date la plus proche possible. N.I.F. informera le Client de la date prévisible d'expédition des Produits N.I. lors de l'acceptation de la commande. N.I.F. se réserve le droit d'expédier les commandes en plusieurs envois.

9. Garantie Limitée

Pendant une période d'un an à compter de la date de facturation, les Produits consistant dans du matériel sont garantis contre tout défaut matériel ou de fabrication qui rendraient les Produits non conformes aux spécifications N.I.F. alors applicables. Pendant une période de 90 jours à partir de la date de facturation, N.I.F. garantit que les Logiciels N.I.: (a)

fonctionneront d'une manière substantiellement conforme à la documentation écrite fournie, et (b) seront enregistrés sur un support fournis par N.I.F. exempt de tout défaut matériel ou de fabrication, de manière à garantir une utilisation et un service normaux. La seule obligation de N.I.F. en application de la Garantie Limitée sera, à la seule discrétion de N.I.F.: (i) le remboursement du prix payé, (ii) la réparation ou le remplacement du Produit défectueux, (iii) la nouvelle exécution des Services non conformes, sous réserve que N.I.F. se voie notifier ces défauts par écrit pendant la période de garantie applicable. Le Client ne peut tenter une action en justice aux fins d'obtenir un de ces modes de réparation plus d'un (1) an après l'apparition du défaut concerné. La réparation ou le remplacement des Produits ou Services N.I. sera garanti pour le temps restant à courir dans la période de garantie ou pour quatre-vingt-dix (90) jours si ce dernier délai est plus long. Si N.I.F. décide de réparer ou de remplacer un Produit, N.I.F. peut utiliser des produits ou pièces qui sont soit nouveaux ou remis à neuf et équivalents à la pièce originale ou au matériel. Le Client doit obtenir de N.I.F. un numéro ARM (« Autorisation de Retour de Matériel ») avant de réexpédier tout matériel sous garantie à N.I.F. Toute réexpédition des produits sous garantie est à la charge du Client et N.I.F. paiera les frais de transport de retour du Produit au Client. Après examen et test du Produit réexpédié, si N.I.F. en conclut que ledit produit n'est pas couvert par la Garantie Limitée, N.I.F. en informe le Client; le Produit lui est alors réexpédié à ses frais. N.I.F. se réserve le droit de facturer au Client des frais d'examen et de test des Produits qui ne sont pas couverts par la Garantie Limitée. La présente garantie ne couvre pas les défauts du Produit résultant d'un accident ou d'une mauvaise utilisation, application, modification, ou calibration (effectuée par une partie autre que N.I.), ou d'une modification non-autorisée, d'une utilisation dans un contexte inapproprié, d'une utilisation inadaptée du Produit ou d'une clé logiciel, d'une utilisation inadaptée dans un contexte autre que celui indiqué dans les spécifications du matériel et/ou du logiciel, en cas de voltage inadapté, en cas d'accident, abus, négligence et circonstances exceptionnelles comme la foudre, l'inondation ou tout autre acte de la nature.

10. Retour du Produit/Annulation/Modification de Commandes

Sous réserve des exigences des présentes Conditions Générales, le Client peut retourner les Matériels et Logiciels N.I standards commandés dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation. Tous les Produits doivent être retournés dans leur emballage d'origine. Le Client devra alors payer des frais de restockage et/ou de reconditionnement correspondant à 15% du prix de chaque Produit retourné. Aucun retour ne sera accepté après expiration de cette période de trente (30) jours. Lorsque des équipements ou services spécifiques sont concernés, tout travail effectué ou en cours reste à la charge du Client; néanmoins, N.I.F. prendra les mesures nécessaires pour réduire les frais encourus sur réception d'une notification d'annulation du Client. Toute réexpédition des produits est à la charge du Client et doit être affectée d'un numéro ARM attribué par N.I.F. N.I.F. acceptera discrétionnairement le retour de Produits modifiés et de Produits ne portant pas la Marque N.I. N.I.F. peut mettre fin à toute commande si l'une des déclarations faites par le Client est fautive ou trompeuse sans engager sa responsabilité envers le Client. N.I.F. se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute commande sans engager sa responsabilité envers le Client si le Client n'a pas réglé l'intégralité des factures émises par N.I.F. ou s'il n'est pas en règle. Les modifications de commandes ne produisent effet que si elles sont confirmées par écrit par un représentant de N.I.F.

11. Exclusion de toute autre Garantie

Sous réserve des dispositions expresses des présentes Conditions Générales, les Produits N.I. sont fournis en l'état, sans garantie supplémentaire, expresse ou implicite d'aucune sorte relative à tous les Produits, se rapportant notamment à toute garantie de commercialisation, d'aptitude à une fin particulière, ou toute autre garantie résultant de pratiques ou de relations commerciales. N.I.F. ne certifie pas, ni ne garantit l'utilisation des produits ou ses résultats en termes d'exactitude, de précision, de fiabilité ou autres. N.I.F. ne garantit pas que le fonctionnement des produits sera ininterrompu et ne donnera lieu à aucune erreur.

12. Dommages Exclus

L'entière responsabilité de N.I.F., de ses concédants, distributeurs et fournisseurs (en ce compris leurs dirigeants, employés et agents) est définie dans les présentes Conditions Générales. Dans la mesure permise par la loi applicable, ceux-ci ne seront responsables d'aucun dommage, notamment indirect, accidentel, exceptionnel ou dérivé, incluant les dépenses, pertes de profits, de placements, d'exploitation ou d'informations ou résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser les Produits N.I., et ce, même s'ils ont été informés de l'éventualité de tels dommages. Le Client reconnaît que les prix d'achat ou de licence des Produits N.I. prennent en compte cette exclusion. Dans la mesure permise par la loi applicable, en aucun cas la responsabilité de N.I.F. ne pourrait excéder la contre-valeur de cinquante mille euros (EUR 50.000) ou le prix d'achat ou de licence du produit incriminé, si ce dernier était plus élevé.

13. Avertissement

Le Client accepte et reconnaît que les Produits et Services N.I. ne sont pas conçus, fabriqués ou testés pour une utilisation de systèmes de survie ou de sécurité critiques, dans des environnements dangereux ou tout autre environnement qui nécessite la mise en place d'un système de sécurité contre les défaillances tel que les activités des centrales nucléaires, la navigation aérienne, les systèmes de contrôle de trafic aérien, ainsi que tout système ou appareil médical de maintien de vie ou toute autre application dont la panne du produit ou service entraînerait un décès, un dommage corporel ou des dommages matériels ou environnementaux graves (tous ces cas constituent des «Utilisations à Risques Elevés»). De plus, le Client doit prendre toutes les précautions nécessaires à la protection contre les défaillances systèmes, et notamment les mécanismes de sauvegarde et de coupure d'alimentation. N.I.F. s'exonère de toute garantie expresse ou implicite couvrant les Utilisations à Risques Elevés. Le Client s'engage à assurer la défense des intérêts de N.I.F., à l'indemniser, à la décharger de toute responsabilité et garantit N.I.F. contre toutes réclamations, pertes, dommages, actions en justice devant les juridictions étatiques, arbitrales, frais (dont les frais d'avocat raisonnables) résultant de l'Utilisation à Risques Elevés par le Client des Produits et Services N.I., y compris les actions résultant de la responsabilité du fait des produits, en réparation d'un préjudice matériel et corporel (y compris le décès), indépendamment du fait que ces demandes puissent être fondées totalement ou partiellement sur une négligence prétendue ou avérée de N.I.F.

Le Client accepte et reconnaît être responsable de la vérification et de la validation de

l'aptitude et de la fiabilité des Produits et Services N.I. chaque fois qu'ils sont incorporés dans le système ou dans une application du Client, y compris au regard de la conception, du processus et du niveau de sécurité approprié du système ou de l'application. De plus, le Client doit prendre toutes les précautions nécessaires à la protection contre toute défaillance des Produits et Services N.I. quand ils sont incorporés dans un système ou une application, et notamment assurer des mécanismes de sauvegarde et de coupure d'alimentation. Le Client s'engage à assurer la défense des intérêts de N.I.F., à l'indemniser, à le décharger de toute responsabilité et garantit N.I.F. contre toutes réclamations, pertes, dommages, actions en justice devant les juridictions étatiques, arbitrales, frais (dont les frais d'avocat raisonnables) résultant de l'incorporation par le Client des Produits ou Services N.I. dans le système ou l'application du Client indépendamment du fait que ces demandes puissent être fondées totalement ou partiellement sur une négligence prétendue ou avérée de N.I.F.

14. Force Majeure et Fait d'un tiers

N.I.F. ne sera tenu, en aucun cas, responsable d'une inexécution ou d'un retard de livraison dû à une raison indépendante de sa volonté, notamment à un acte de terrorisme, de l'autorité publique, à une catastrophe naturelle, à un fait imputable au Client, à des problèmes de transport, d'interruption des télécommunications, de pénurie d'énergie ou de composants, à la défaillance de ses cocontractants ou sous-traitants, à l'impossibilité d'obtenir la main-d'œuvre et le matériel nécessaire ou à des conflits du travail (ensemble, les «Cas de Force Majeure»). En cas de survenance d'un Cas de Force Majeure, les délais d'expédition prévus par N.I.F. devront être prolongés pour une durée équivalente au temps perdu en raison d'un tel retard de livraison. Dans l'hypothèse d'une inexécution due à un Cas de Force Majeure, N.I.F. pourra annuler les commandes concernées sans que sa responsabilité puisse être engagée envers le Client.

15. Garantie contre la contrefaçon

N.I.F. assurera, à ses frais, la transaction et/ou la défense contre toute réclamation ou action à l'encontre du Client résultant de la vente des Produits N.I. et fondée sur la violation par N.I.F. de droits de propriété intellectuelle (y compris les secrets de fabrication ou de commerce) détenus par des tiers, sous réserve que cette demande ne résulte pas (a) de l'utilisation des Matériels, Logiciels ou Services N.I. en combinaison avec des équipements ou matériels non fabriqués par N.I., (b) d'une modification des Produits N.I., (c) du respect par N.I.F. des directives données par le Client, telle que l'incorporation par N.I.F. de tout logiciel ou autre matériel fourni ou requis par le Client, à la demande du Client (d) de l'utilisation de Produits ne portant pas la Marque N.I., d'une utilisation des Matériels, Logiciels et Services N.I. non conforme à la documentation fournie par N.I.F., et à condition que le Client notifie sans délai à N.I.F. une telle réclamation ou action et coopère pleinement avec N.I.F. dans l'élaboration de la défense. Si le Client apporte à N.I.F. l'assistance, les pouvoirs et les informations nécessaires à la défense et/ou à la transaction par N.I.F. de cette demande, N.I.F. paiera toute condamnation finale à des dommages et intérêts et toute dépense effectuée par le Client à la demande de N.I.F., dans la limite du montant maximal de l'indemnité visée à l'article 12 des présentes Conditions Générales, et N.I.F. ne sera pas redevable des arrangements transactionnels conclus sans son accord écrit préalable. Si N.I. considère que les Matériels, Logiciels ou Services N.I. pourraient être reconnus comme contrefaisants, afin de réduire les dommages et intérêts éventuels, N.I.F.

pourra, à sa seule discrétion, soit (i) concéder au Client le droit d'utiliser les Produits, soit (ii) remplacer les Produits par d'autres produits non contrefaisants, soit (iii) rembourser au Client le(s) paiement(s) déjà effectué(s) pour leur achat, et dans les cas prévus aux points (ii) ou (iii), le Client devra immédiatement retourner le Matériel à NI et/ou cesser d'utiliser des Logiciels ou Services.

Les présentes dispositions constituent les seuls modes de réparation du Client et délimitent l'entière responsabilité de N.I.F. en cas de violation de tout brevet, marque, droit d'auteur, ou de tout autre droit de propriété intellectuelle. Cette garantie limitée de N.I.F. remplace toute autre garantie légale contre l'éviction ou la contrefaçon.

Nonobstant l'application de l'indemnité susvisée, N.I.F. ne sera pas responsable au titre des actions en contrefaçon de Produits ou Services N.I. intentées en dehors des frontières géographiques des Etats-Unis, du Canada, du Mexique, du Japon, de l'Australie, de la Suisse, de la Norvège, de la Royaume-Uni ou de l' Union Européenne («UE»).

16. Droit de Propriété Intellectuelle

N.I.F. se réserve tous les droits, titres, et intérêts au titre des droits de la propriété intellectuelle afférents aux Produits N.I. ou résultant des Services N.I., y compris au titre des produits ou services créés ou fournis sur mesure par N.I.F. en application des présentes Conditions Générales. Les présentes Conditions Générales ne confèrent au Client aucun droit de propriété ou droit de licence relatif auxdits droit de propriété intellectuelle.

17. Dispositions Diverses/Loi Applicable

N.I.F. pourra apporter toute modification aux spécifications des produits matériels ou logiciels commandés, pour autant que le fonctionnement du matériel n'en soit pas substantiellement affecté.

Les présentes Conditions Générales ainsi que toutes autres dispositions visées dans les présentes, régissent les relations entre les parties et prévalent sur tout autre accord antérieur, oral ou écrit.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de ces Conditions Générales de Vente et les avoir comprises; il accepte d'être lié par celles-ci. Toute personne qui accepte ces Conditions Générales au nom d'une autre partie, déclare et garantit qu'elle détient le pouvoir de les accepter et qu'elle prendra toutes les mesures nécessaires pour les exécuter.

Les présentes Conditions Générales ne peuvent être modifiées ou complétées en référence à tout autre document, sauf accord écrit de N.I.F.

Tout retard ou omission de N.I.F. dans l'exercice d'un droit résultant de ces Conditions Générales ne peut être interprété comme une renonciation à ce droit.

La renonciation à l'une des stipulations de ces Conditions Générales de NI sera faite par écrit et ne pourra en aucun cas être interprétée comme une renonciation ou une modification d'aucune autre de ses stipulations.

Si un terme, une disposition ou une partie des présentes Conditions générales sont considérés comme illégaux, inapplicable ou en conflit avec une loi applicable, la validité des autres parties ou dispositions desdites conditions ne sera pas affectée, et la partie, le terme ou la disposition illégale, inapplicable ou en conflit pourra être soumise à l'appréciation d'un tribunal dans les limites permises par la loi applicable.

Les présentes conditions sont régies par la loi Française. Tout litige relatif aux présentes Conditions Générales de Vente sera soumis au tribunal compétent du ressort dans lequel se situe le siège de N.I.F au moment de l'acceptation de la commande.

18. Services

Garantie limitée

N.I.F. garantit que les Services N.I. seront exécutés dans les règles de l'art. Sous réserve des stipulations expresses de la phrase qui précède, les Services N.I. sont fournis sans garantie supplémentaire, expresse ou implicite, qui pourrait être définie notamment mais pas exclusivement comme (a) toute garantie concernant les produits d'un tiers ou (b) toute garantie concernant les résultats obtenus des Services N.I. ou le résultat des recommandations faites par N.I.F., incluant notamment mais pas exclusivement toute garantie implicite relative à l'exécution, la commercialisation, la fiabilité, la non-violation des droits de propriété intellectuelle ou l'aptitude à un objectif précis de tout produit livré ou de tout système, qui pourrait résulter de la mise en œuvre d'une recommandation que N.I.F. pourrait faire. Pour obtenir réparation dans le cadre de la garantie, le Client doit notifier par lettre recommandée avec accusé de réception à N.I.F les défauts des Services N.I. dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la fin de l'exécution des Services N.I.F.

Clause limitative de responsabilité

A l'exception de plaintes liées à des dommages corporels (dont le décès) causés par les Services N.I., la responsabilité totale de N.I.F. provenant de ou en relation avec tout événement ou série d'événements ayant un lien avec les Services N.I., n'excèdera en aucun cas la somme la plus élevée de cinquante mille euros (EUR 50.000) ou du prix payé par le Client pour l'acquisition du Produit responsable dudit dommage. N.I.F. n'est responsable d'aucun dommage accessoire, indirect, exceptionnel ou consécutif provenant de ou en relation avec les Services N.I. fournis par N.I.F., incluant notamment mais pas exclusivement la perte de Produits N.I. ou la perte de tout autre logiciel ou donnée, et l'incapacité de réaliser un résultat précis, même si N.I.F. a été informé de la possibilité de tels dommages ou même si le dommage est la conséquence directe d'une instruction ou d'une suggestion faite par N.I.F.

Les présentes stipulations répartissent les risques pour le contrat écrit distinct conclu entre le Client et N.I.F. La tarification de N.I.F. reflète cette répartition du risque et la limitation de la responsabilité spécifiée ci-dessus.

Activités à haut risques.

Le Client comprend et accepte le fait que N.I.F. n'a pas testé ses Services N.I. et ne les certifie pas pour une utilisation dans des applications à haut risque, dont notamment mais pas exclusivement l'équipement médical vital, l'énergie nucléaire, le contrôle du transport collectif et aérien, ou toute autre utilisation susceptible de mettre en danger

la vie d'autrui; N.I.F. ne garantit pas la fiabilité des Services N.I. pour toute utilisation à haut risque. Dans cette hypothèse, le Client assume toute responsabilité et accepte d'indemniser entièrement N.I. des dommages, plaintes ou procédures naissant de l'utilisation du Produit à une activité à haut risque.

Réparations.

Le Client assume toute responsabilité et accepte d'indemniser entièrement N.I. des dommages, plaintes ou procédures naissant de (a) la non-obtention par le Client de la licence appropriée, des droits de propriété intellectuelle ou de toute autre permission requise pour soutenir tout Produit ou pour l'exécution des Services N.I., ce qui inclut notamment mais pas exclusivement le droit de faire des copies ou des reproductions de tout logiciel fourni par le Client, ou (b) toute affirmation erronée concernant l'existence d'une licence d'exportation, l'éligibilité d'un logiciel à l'exportation ou d'autres matériels sans licence.

19. Conformité avec les Lois

Exportation des Produits

Les Produits (les Produits désignent dans cette section les logiciels et la technologie incorporés ou fournis avec un Produit et Service N.I.) achetés par le Client sont soumis au contrôle imposé par les réglementations américaines intitulées U.S. Export Administration Regulations (15 CFR Part 730 et suivants), mis en œuvre par le Département Américain du Bureau du Commerce, de l'Industrie et de la Sécurité («BIS») (www.bis.doc.gov). Les Produits sont également soumis à d'autres lois et réglementations applicables au contrôle et sanction de l'exportation vers les Etats-Unis ou l'Union européenne, y compris ceux administrés par le Bureau du Département du Trésor Américain de Contrôle des Avoirs Etrangers («OFAC») (www.treas.gov/ofac). En outre, les Produits distribués depuis le centre de distribution en Europe de N.I. sont soumis au règlement No.428/2009 du Conseil de l'Union Européenne («UE»). Les exportations ou les transferts intra-UE peuvent également être soumis à des exigences de licences supplémentaires en application du Règlement No. 428/2009 du Conseil de l'Union Européenne et de ses règlements d'application. Les produits ne peuvent être exportés ou réexportés vers un pays où des sanctions sont imposées par le Gouvernement des Etats-Unis (à savoir les pays suivants: Cuba, Iran, Corée du Nord, République du Soudan et la Syrie sachant que cette liste peut être modifiée par le Gouvernement des Etats-Unis). Le Client accepte de se conformer aux lois sur l'exportation et les sanctions commerciales applicables dans les pays concernés et renonce à exporter, réexporter ou céder les Produits achetés auprès de N.I.F par quelque moyen que ce soit vers toute destination, entité ou personne interdite, s'il ne détient pas la (les) licence(s) ou autorisation(s) d'exportation requises par le Gouvernement des Etats-Unis ou le gouvernement de l'Etat Européen dont il est question.

Pour certains Produits N.I., une licence d'exportation délivrée par les autorités compétentes devra être obtenue avant que lesdits produits ne soient retournés à N.I.F. La délivrance d'un devis, d'un accusé de réception de commande, ou d'un numéro d'ARM par N.I.F ne constitue pas une autorisation d'exportation. Le Client déclare et garantit qu'il n'est pas interdit ou limité par la loi américaine ou la loi applicable à recevoir les Produits N.I. Le Client s'abstient d'exporter, réexporter ou de fournir des Produits N.I. à toute personne ou entité dont le nom se trouve sur la liste de l'OFAC de Nationaux Spécialement Désignés, la liste des Personnes Refusées par le BIS, la Liste des Entités, la Liste non Vérifiée, ou tout

autre liste restrictive applicable. N.I.F. se réserve le droit de refuser et/ou d'annuler à tout moment, toute commande si elle estime que les lois sur le contrôle des exportations ou les sanctions commerciales pourraient être violés, sans que sa responsabilité ne soit engagée envers le Client. Voir. ni.com/legal/export-compliance pour plus d'informations et pour solliciter les codes de classification des importations pertinents (ex : HTS), les codes de classification des exportations (ex : ECCN), et toute autre donnée relative à l'import/export.

La protection des données

Le Client déclare et accepte que toutes les données (y compris les données personnelles du Client, ses représentants, employés ou agents) qui sont recueillies par N.I.F. dans le cadre de transactions commerciales (par exemple, son nom, adresse, titre, expérience professionnelle, domaine d'expertise, produits d'intérêt, etc. ci-après: «Données Client») sont des données qui sont généralement disponibles aux entreprises dans le cours normal des activités commerciales du Client et sont considérées comme se rapportant à des données fournies dans le cadre de l'activité professionnelle du Client, ses représentants, ses employés, et agents. Le Client accepte en son nom propre et au nom de ses représentants, employés et agents, que N.I.F. puisse, conformément à sa déclaration de confidentialité et aux lois et règlements applicables: (i) utiliser les Données Client pour la gestion de leurs comptes et contrats ainsi que pour des raisons de sécurité et pour le développement de relations d'affaires (y compris la communication marketing sur les produits et services relatifs au Client), et (ii) de transférer ces Données Client à d'autres sociétés National Instruments, y compris à celles situés hors de l'Espace Economique Européen pour les fins précisées dans (i).

La protection des consommateurs

Le Client reconnaît et garantit qu'il agit dans le cadre normal de son activité professionnelle ou commerciale et qu'il n'a pas la qualité de consommateur. Si le Client, en sa qualité de revendeur ou d'institution éducative, est autorisé par N.I.F. à distribuer (que ce soit à titre onéreux ou à titre gracieux) ou à rendre disponible (dans les locaux du Client ou ailleurs) les Produits à des utilisateurs finaux ou consommateurs qui sont des étudiants (ou amateurs ou autres particuliers), le Client devra se conformer, le cas échéant, aux lois et règlements relatives aux transactions et à la distribution de produits applicables aux consommateurs, notamment en donnant les informations précontractuelles et nécessaires portant sur la transaction et en se conformant aux réglementations applicables aux conditions générales de vente applicables aux consommateurs qui comprennent, entre autre, le droit à la garantie légale et le droit de rétractation. Le Client s'engage à indemniser et à garantir N.I.F. contre toute action en responsabilité résultant d'actions en justice, y compris celles en provenance de tiers, pour violation par le Client des lois et règlements susmentionnés. Le Client s'engage en outre à prendre à sa charge les coûts et frais de toute action en justice, y compris les frais d'avocats.

20. Mise à jour

N.I.F. se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment, les modifications ainsi faites prenant effet à compter de la publication d'une version mise à jour des Conditions Générales sur le site <http://www.ni.com/legal/termsofsale/>. Néanmoins, les Conditions Générales en vigueur au jour de l'achat seront applicable à l'achat de Produits ou Services en question.

21. Zone Euro

Les parties conviennent que, dans l'hypothèse où:

- (i) l'Euro cesse d'être la principale monnaie officielle de la France, les dispositions de l'article 3 continuent à s'appliquer,
- (ii) l'Euro cesse d'être la principale monnaie officielle de la Zone Euro, les paiements au titre de tout contrat exprimé en Euros doivent être effectués en Dollar Américain (USD). Le taux de conversion applicable sera déterminé par N.I.F., à sa seule discrétion, en utilisant le taux de change officiel EUR/USD publié par la Banque Centrale Européenne au regard d'un des événements suivants qui aura lieu à: (a) la date à laquelle le contrat en question a été conclu par N.I.F., ou (b) la date à laquelle la Banque Centrale Européenne fait une annonce publique et/ou publie une déclaration officielle selon laquelle l'Euro cesserait d'exister en tant que monnaie officielle de la Zone Euro, la première des deux dates prévalant.

Si, le cas échéant, l'Euro cesse d'être la monnaie officielle de la France, les conditions de règlement accordées au Client seront automatiquement annulées et tous les paiements du Client à N.I.F. seront immédiatement exigibles dans la monnaie déterminée à l'alinéa précédent. En pareille hypothèse, N.I.F. peut, à sa discrétion, suspendre ou annuler les livraisons de Produits et la fourniture de Services jusqu'à ce que toutes les sommes dues par le Client à N.I.F. soient reçues par N.I.F. dans la monnaie déterminée à l'alinéa précédent. Le Client et N.I.F. acceptent expressément que les dispositions du précédent alinéa s'appliquent malgré toute disposition sur la dévaluation de la monnaie ou sur la méthode de calcul de la conversion ou toute autre disposition similaire qui pourrait être introduite dans toute loi ou par un instrument législatif ou une décision judiciaire émanant de la France ou de l'Union Européenne.

Nonobstant toute disposition contraire des présentes Conditions Générales, le Client devra indemniser et garantir N.I.F. contre toute pertes, coûts et dépenses raisonnables résultant de, ou liée à, la fin de l'Euro, l'introduction d'une nouvelle monnaie en France ou à toutes dispositions législatives (obligatoires ou non) applicable au changement de monnaie, ainsi qu'à sa dévaluation ou sa conversion.